

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

1. ACCEPTATION

Les Commandes passées par le Client, ci-après désignées les « Commandes », sont soumises aux présentes Conditions Générales d'Achat. Le terme « Client » désigne la société émettrice de la Commande jointe aux présentes Conditions Générales d'Achat, que le bénéficiaire soit le Client ou l'une des sociétés du Groupe auquel il appartient. Le terme « Fournisseur » désigne la société qui fournira les Marchandises ou celle qui exécutera les prestations de service(s).

Aucune condition particulière du Fournisseur ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Client, prévaloir sur les présentes Conditions Générales d'Achat. En cas de contradiction sur une clause entre les présentes Conditions Générales d'Achat et les Conditions Générales de Vente du Fournisseur, la clause concernée sera considérée comme nulle et non avenue, sans que, pour le surplus, la validité de la Commande ne puisse être remise en cause. A défaut de réserve(s) formulée(s) par écrit dans un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de la réception de la présente Commande par le Fournisseur, la Commande sera considérée comme acceptée sans réserve par le Fournisseur.

Dans l'éventualité où l'une des clauses des Conditions Générales d'Achat serait contraire à l'une des clauses mentionnées au recto de cette Commande, la clause mentionnée au recto prévaudrait sur celle figurant aux présentes Conditions Générales d'Achat. Dans le cas où les parties concluraient un contrat spécifique, les dispositions du contrat, après la signature formelle de ce contrat par chacune des parties, prévaudront sur les présentes Conditions Générales d'Achat.

2. MARCHANDISES / MATIÈRES

Dans les présentes Conditions Générales d'Achat, le terme « Marchandises » désigne, de manière non limitative, toute matière première, matériel, ou produit fourni par le Fournisseur, et/ou toute prestation de service(s), de quelque nature que ce soit, réalisée par le Fournisseur, que les Marchandises soient en leur forme définitive, sous forme semi-finie ou sous forme de prototype.

Le Fournisseur s'engage à signer et à respecter le cahier des charges et/ou les spécifications techniques des Marchandises transmises, le cas échéant, par le Client. Dès lors, les Marchandises sont fournies conformes au cahier des charges du Client et/ou aux spécifications techniques communiqués au Fournisseur.

Les Marchandises sont livrées au Client et/ou au destinataire mentionné sur le recto de la Commande accompagnés des fiches de sécurité, dans les quantités et qualités conformes aux cahiers des charges et aux spécifications. Les Marchandises devront être conformes à la réglementation applicable sur l'ensemble du territoire Français ci-après désigné le « Territoire ».

3. LIVRAISON / EXPÉDITION

Les Marchandises seront livrées au lieu indiqué sur la Commande. Chaque Marchandise sera convenablement emballée, marquée et expédiée en accord avec les usages des transporteurs afin de supporter des frais minima et d'éviter tous risques de détérioration. Sauf stipulations contraires au recto des présentes, les Marchandises sont acquises « DDP – Rendu droits acquittés / Lieu de destination convenu » *Incoterms éditions 2010*. Les Marchandises voyagent aux charges, risques et périls du Fournisseur.

Les quantités de Marchandises livrées au Client correspondent à celles mentionnées sur la Commande. Un bordereau d'expédition rappelant le numéro et la date de la Commande ainsi que la désignation des Marchandises et leurs références devra accompagner chaque envoi. Pour l'expédition des Marchandises, le fournisseur respectera les spécifications de chargement des Marchandises mentionnées dans le(s) cahier(s) des charges.

La date de livraison portée sur la Commande est ferme et définitive. La date de livraison est celle de l'arrivée des Marchandises dans l'établissement du Client mentionné dans la Commande. La date d'arrivée des Marchandises faisant foi sera celle de leur prise en charge par les services de réception du Client. Si la Commande porte sur des prestations de service(s), le planning de réalisation des prestations accepté par le Client est ferme et définitif. Dans un tel cas, la date de réception des prestations est celle de leur acceptation, sans réserve, par le Client ou, le cas échéant, celle de la levée de toutes les réserves formulées par le Client.

Le transfert de propriété des Marchandises ou des prestations réalisées s'opère conformément aux textes en vigueur. Le transfert des risques a lieu à la réception quantitative et qualitative dans un établissement du Client ou à défaut à la livraison, Marchandises déchargées, dans un desdits établissements. Il est expressément convenu que le Client pourra refuser toute Marchandise ou toute prestation non-conforme au bon de Commande et/ou aux spécifications contenues dans le cahier des charges.

4. PRIX

Sauf stipulations contraires, les prix mentionnés sur la Commande s'entendent fermes, définitifs et non révisables. Les prix sont indiqués hors taxes. En cas de cession de droits de propriété intellectuelle, tel que mentionné à l'article 11 ci-dessous, le coût de cette cession de droits est inclus dans les prix mentionnés sur la Commande. La devise de facturation est indiquée sur le recto de la présente.

5. FACTURATION / CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Il doit être établi une facture par Commande. Le numéro de Commande du Client est à rappeler sur toutes les lettres, factures, bons de livraison, etc., se rapportant à cette Commande. Les factures doivent comporter toutes les mentions obligatoires telles qu'elles résultent des dispositions légales applicables, notamment de L. 441-3 du Code de Commerce. Le Client n'accepte aucune responsabilité pour toute Commande faite sans un écrit préalable émanant de l'un de ses services et se réserve expressément le droit de refuser une telle Commande. Les factures doivent être adressées à l'adresse indiquée sur le recto de la présente.

Sauf stipulations contraires au recto de la présente Commande le règlement est effectué par virement bancaire à soixante (60) jours date de facture. Aucune Commande ne sera payée avant la livraison des Marchandises ou avant la réalisation de la (ou des) prestation(s) de service(s) convenue(s). Sauf stipulations contraires, le Client ne verse pas d'acompte à la Commande. De plus, le Client se réserve le droit de ne pas payer les acomptes liés à des livraisons partielles, dues à la seule initiative du Fournisseur.

6. SOUS-TRAITANCE

Le Fournisseur s'engage à ne pas sous-traiter tout ou partie de la Commande, sans un accord préalable et écrit de la part du Client. En cas de sous-traitance, le Fournisseur demeure responsable de la complète et parfaite exécution de la Commande sous réserve de la réglementation applicable.

7. RESPONSABILITÉ / ASSURANCE

Le Fournisseur s'engage à respecter la réglementation applicable sur le Territoire. Le Fournisseur est seul responsable de la mise sur le marché et de la diffusion des Marchandises. En conséquence, le Fournisseur doit s'assurer que les Marchandises, objets de la Commande, sont conformes à la réglementation en vigueur et qu'elles ne sont pas susceptibles de violer des droits de tiers, notamment des droits de propriété intellectuelle.

Le Fournisseur est responsable de tout dommage de quelque nature que ce soit qu'il pourrait causer au Client dans l'exécution de la Commande ou que les Marchandises pourraient causer. A ce titre, le Fournisseur indemnisera le Client de toutes les conséquences directes des

dommages causés et des conséquences indirectes telles que, notamment la perte d'image, de chiffre d'affaires, de clientèle, etc.

Le Client aura par ailleurs la faculté de demander le remplacement ou le remboursement de toute Marchandise qui s'avérerait non-conforme à la commande, au cahier des charges et/ou aux spécifications, ceci indépendamment de l'application de la garantie légale ou conventionnelle couvrant les Marchandises livrées.

Le Fournisseur déclare être titulaire de polices d'assurances souscrites auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable, couvrant les conséquences financières de sa responsabilité pour tous dommages qu'il pourrait causer, au titre de la Commande. Le Fournisseur maintiendra ses polices d'assurance en vigueur pendant toute la durée de l'exécution de la Commande. Le Fournisseur produira, sur simple demande du Client, les attestations d'assurance certifiant qu'il a bien maintenu en vigueur les polices d'assurance couvrant sa responsabilité et payé les primes correspondantes.

En ce qui concerne les Commandes de prestations de services ou de travaux, la responsabilité civile du Fournisseur doit être garantie dans tous les cas par un contrat d'assurance spécifique souscrit auprès d'une ou de plusieurs compagnie(s) d'assurance notoirement solvable(s).

8. ORIGINE DES PRODUITS

En ce qui concerne les Commandes de Marchandises, le Fournisseur indiquera sur la facture et sur le bon de livraison le pays d'origine des pièces ou des produits livrés, en accord avec la définition de l'origine donnée par la réglementation de l'Union Européenne en vigueur. Le Fournisseur indemnifiera le Client de tous frais et préjudices qui seraient encourus par lui à la suite de déclarations fausses ou inexactes quant au pays d'origine des Marchandises livrées.

9. OBLIGATIONS SPECIFIQUES

Le Fournisseur fournira au minimum une fois par an, et en tout état de cause à toute demande du Client, à titre confidentiel, après l'approbation de ses comptes, les informations financières concernant son entreprise et/ou le groupe auquel il appartient.

Le Fournisseur s'engage à s'acquitter de l'ensemble des obligations dues en application des articles L. 8221-3, L.8221-5 et L. 8251-1 du Code du Travail. Le Fournisseur s'engage à compléter et signer les attestations relatives à l'éthique et à la réglementation du travail fournies par le Client. De plus, le Fournisseur fera parvenir au Client dans un délai de dix (10) jours à compter de l'acceptation de la Commande une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales, datant de moins de six (6) mois ainsi qu'un extrait K-bis en cours de validité. En cas d'intervention sur l'un des sites du Client pour la réalisation d'une prestation de service(s) le fournisseur respectera les consignes d'hygiène et de sécurité applicables sur le site.

Le Client pourra, sous réserve du respect d'un délai de préavis raisonnable, effectuer et/ou faire effectuer par un tiers, non concurrent du Fournisseur, un audit sur le site du Fournisseur où sont fabriquées les Marchandises ou réalisées les prestations de service.

Dans le cas où les autorités administratives compétentes, de quelques services ou autorités qu'elles relèvent, demanderaient des modifications relatives aux Marchandises, à leur processus de Fabrication ou impactant ledit processus de fabrication ou à la réalisation des prestations de service, le Fournisseur s'engage à en informer le Client sans délais.

10. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Le Client considère que toutes les informations, de quelque nature que ce soit concernant le Client et/ou les sociétés du Groupe auquel il appartient, leurs produits, leurs clients, leur organisation ou l'objet de la Commande, dont le Fournisseur aura eu connaissance dans le cadre de la présente Commande et/ou de son exécution sont confidentielles et ne pourront être divulguées à quiconque et ni pour quelque raison que ce soit, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Le Fournisseur prendra toute disposition utile afin d'éviter que des renseignements commerciaux ou techniques concernant les Commandes et les appels d'offres du Client ne soient communiqués, même fortuitement à des tiers. Le Fournisseur s'engage à n'exposer sous quelque forme que ce soit les Marchandises fabriquées suivant les dessins, plans, modèles ou spécifications techniques communiqués par le Client qu'avec l'autorisation préalable et écrite de ce dernier. Le Fournisseur ne pourra en aucun cas utiliser le nom du Client, ou les Marchandises commandées, à titre de référence, sans l'accord préalable et écrit du Client.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous dessins, modèles, spécifications et autres documents techniques ou informations contenant des données couvertes par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, fournis par le Client, sont et resteront la propriété du Client et ne pourront pas être divulgués à des tiers ou utilisés pour des fabrications autres que celles objets de la consultation organisée par le Client et/ou objets de la Commande du Client, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation écrite du Client.

Les documents techniques tels que cahiers des charges, descriptifs, etc., sont réputés être acceptés sans réserve par le Fournisseur lors de la Commande. Le Fournisseur accepte d'indemniser le Client contre tout préjudice pouvant résulter d'une action en contrefaçon introduite par un tiers ayant un rapport avec l'usage ou la vente des Marchandises ou la réalisation de prestations au titre de la présente Commande, séparément ou assemblés dans les produits fabriqués par le Client, selon les spécifications ou recommandations du Fournisseur, à moins que ces Marchandises ne soient spécifiquement fabriquées pour le Client, à partir des plans établis par ce dernier.

En cas de Commande concernant une œuvre susceptible de faire l'objet de droits de propriété intellectuelle, créée spécifiquement pour les besoins des présentes, l'acceptation de la Commande implique la cession expresse au Client de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre objet de la Commande, et ce au fur et à mesure de l'avancement de la création de ladite l'œuvre. A ce titre, le Fournisseur cède au Client l'ensemble des droits d'utilisation, d'exploitation, de reproduction, d'adaptation et de représentation sur la Marchandise ou l'œuvre spécifiquement créée. Cette cession, consentie à titre exclusif, s'entend pour tous pays, tous domaines et/ou média, et produira ses effets pendant toute la durée de protection des droits telle qu'elle ressort de la législation sur la propriété intellectuelle en vigueur. Le coût de cette cession de droits est inclus de manière forfaitaire et définitive dans le montant indiqué au recto des présentes. Dès lors, le Client aura seul le droit de déposer en son nom, ou au nom de l'une des sociétés du groupe auquel il appartient, des demandes de titre pour protéger les droits de propriété intellectuelle cédés.

12. RÉSILIATION / RESOLUTION

En cas de défaillance du Fournisseur, le Client se réserve le droit d'annuler ou de résilier sa Commande en tout ou partie, sans préjudice de tous dommages et intérêts auquel il pourrait prétendre et ce après mise en demeure, expédiée par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de cinq (5) jours calendaires, restée sans effet.

13. DROIT APPLICABLE / CONTESTATIONS

Les présentes Conditions Générales d'Achat sont soumises au droit français. Tout différend relatif aux présentes Conditions Générales d'Achat, aux Produits ou à l'exécution des Commandes relèvera de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeur.